



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 59690

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) dans l'optique du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école. Ce texte prévoit que les IUFM soient intégrés dans les universités. Cette disposition n'est pas sans susciter des inquiétudes quant à la pérennité des centres départementaux. Il lui rappelle que ces centres départementaux contribuent à la dynamique territoriale et qu'il est donc absolument indispensable de garantir leur pérennité. Il lui demande quelles assurances il peut lui apporter en la matière.

## Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit l'intégration des IUFM aux universités, sous le statut d'école interne. Cette situation rend compatible le système de formation des enseignants français avec celui de la plupart des pays européens. L'intégration des IUFM prévue par la loi implique le transfert de leur patrimoine à l'université. Cette opération n'entraîne pas de conséquence, sur les sites de formations ni sur les actions et projets menés avec les collectivités territoriales pour les centres locaux. La proximité des lieux de formation et d'exercice est une des spécificités de la formation des enseignants sur laquelle il n'est pas question de revenir.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59690

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2005, page 2330

**Réponse publiée le :** 7 juin 2005, page 5888